

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DU STATIONNEMENT AVENUE MARCHE AU DROIT DE L'HOTEL DE VILLE DE CALVI

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

VU l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté municipal n°157/1996 en date du 10 Juillet 1996 portant réglementation du stationnement sur le parking de l'Hôtel de Ville,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité et le bon ordre des usagers et des élus de la Ville de Calvi,

ARRETE

ARTICLE 1° : L'arrêté municipal n°157/1996 en date du 10 Juillet 1996 est annulé.

ARTICLE 2° : Au droit de l'Hôtel de Ville de Calvi, côté Avenue Marche, le stationnement est interdit sur les 7 emplacements.

ARTICLE 3° : Par dérogation à l'article 1, les véhicules du Maire et des adjoints seront stationnés sur les 5 places situées à gauche face à la Mairie.

ARTICLE 4° : Par dérogation à l'article 1, les véhicules des usagers de la Mairie seront stationnés sur les 2 places situées à droites des places mentionnées à l'article 2.
Le stationnement est limité à 30 minutes.

ARTICLE 5° : Une signalisation sera mise en place par les services techniques de la Ville.

ARTICLE 6° : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la notification.

ARTICLE 7° : Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8° : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.

Fait à CALVI, le 06 Juin 2016

